

DÉPARTEMENT
des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

VILLE DE
CHÂTEAU-ARNOUX
SAINT-AUBAN



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JANVIER 2025

**OBJET : MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE –
ANNULATION DE LA DELIBERATION N° DM_20240307N015 DU 07 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-cinq et le trente Janvier à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

Etaient présents :

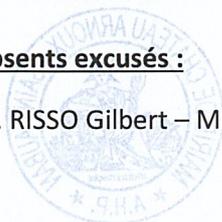
M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie (Arrivée à 18 H.21 – Point N° 3) – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – Mme TOUMANI Soréa – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia – Mme GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.12 – Point N° 2).

Ont donné procuration :

Mme OBELISCO Francine a donné procuration à M. ROVIRA Marc
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. CARMONA Alain a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à Mme SZAFRANSKI Nathalie
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

Absents excusés :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy.



MME FREDERIQUE BARDIES A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 30 Janvier 2025
Délibération N° DM_20250130N009

**OBJET : MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE – ANNULATION DE LA DELIBERATION
N° DM_20240307N015 DU 07 MARS 2024**

Monsieur Gérard BENOIT, 1^{er} Adjoint, sur invitation de Monsieur le Maire, rappelle à l'Assemblée :

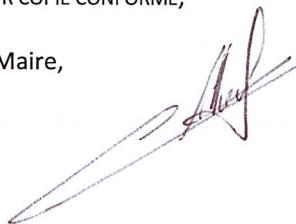
- Que le logement N° 108 de Paul Lapie devait être attribué au docteur Angel PRIETO-GONZALVES comme évoqué lors de la séance du Conseil Municipal du 07 Mars dernier,
- Que le docteur Angel PRIETO-GONZALVES a fait savoir à la Commune qu'il ne souhaitait plus disposer de ce logement et qu'il deviendrait locataire de la maison de Monsieur Gayraud Franck sise au 20 rue Émile Boyoud à SAINT-AUBAN (04600) au 1^{er} Juillet 2025,
- Que, lors de la séance de ce jour, il a été validé d'une part la signature du contrat de location Code Civil avec Monsieur GAYRAUD Franck pour une maison d'habitation sise 20 rue Émile Boyoud à CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN (04600) et, d'autre part, la signature du contrat de sous-location entre la Commune et le docteur Angel PRIETO-GONZALVES, pour une durée de 5 mois à compter du 1^{er} Février 2025, pour ce même bien.

Il fait savoir qu'afin de permettre à la Commune de pouvoir disposer à nouveau de l'appartement communal (N° 108) situé au 1^{er} étage de l'école Paul Lapie Maternelle, il est nécessaire d'annuler la délibération N° DM_20240307N015 attribuant cet appartement au docteur Angel PRIETO-GONZALVES.

Monsieur le Maire propose alors aux membres du Conseil Municipal, d'annuler la délibération N° DM_20240307N015 attribuant cet appartement au docteur Angel PRIETO-GONZALVES.

OÙ CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide A L'UNANIMITE :

- **D'ANNULER** la délibération N° DM_20240307N015 attribuant l'appartement communal N° 108 situé au 1^{er} étage de l'école Paul Lapie Maternelle au docteur Angel PRIETO-GONZALVES.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 3-3</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	---